



## Aide à propos d'un état des lieux de sortie

Par **Lioxoil**, le **16/07/2013** à **13:47**

Bonjour,

J'ai quitté le logement où j'étais locataire il y a deux semaines. Lors de l'état des lieux de sortie avec le propriétaire tout c'est bien passé mais je reçois aujourd'hui un courrier de sa part m'informant qu'il a demandé "des devis pour la remise en état des désordres survenus dont une partie m'incombe suite à ma période d'occupation". En pièce jointe de ce courrier figure une lettre avec accusé de réception reçu par le propriétaire de la part du nouveau locataire, ce dernier demandant la réparation de différents dysfonctionnements.

Ces devis comprennent apparemment :

- un robinet qui fuit dans la cuisine.
- des poignets de fenêtres qui ne ferment pas.
- un volet qui ne ferme pas.

Lors de l'état de lieu, seul les poignets de fenêtres vétustes ont été évoquées, et le propriétaire à reconnu lui même qu'elles étaient anciennes.

J'ai peur que le propriétaire se serve de ma caution pour réaliser les travaux que lui réclame le nouveau locataire. Ai-je des solutions pour me protéger? Si oui lesquelles?

Merci d'avance pour le temps que vous m'aurez accordé.

Bonne journée.

Par **cocotte1003**, le **16/07/2013** à **17:46**

Bonjour, seul les problèmes notés dans votre état des lieux de sortir sont à votre charge. Puisque la fuite du robinet et le volet ne sont pas notés et bien tant pis pour le bailleur mais c'est à sa charge. Vous attendez le décompte qu'il doit vous fournir, avec les justificatifs, pour lui envoyer un Courrier de refus de prise en charge et une mise en demeure de vous restituer sous huitaine la Somme correspondant sans quoi vous saisirez la justice, cordialement

Par **Lioxoil**, le **16/07/2013** à **20:52**

Merci pour votre réponse.